



Sauveteur Secouriste du Travail
Formation de Maintien et Actualisation des Compétences (M A C)



Fiche Formation

Contact :

Centre de formation PEP19
1580 route de Lauthonie,
19490 Sainte-fortunade
05.55.27.28.86

cfa.inclusif@lespep19.org

Objectifs :

Mettre à jour les compétences des SST afin qu'à la fin de la formation il soit capable :

- ◆ D'intervenir face à une situation d'accident du travail
- ◆ De mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Durée :

- ◆ 7 heures

Date et horaires :

- ◆ Dates et horaires à convenir

Lieu de formation :

- ◆ Sur site

Ou

- ◆ Dans une salle de formation des PEP 19

Intervenant :

Formateur SST certifié par l'INRS

Prérequis :

Etre titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail en cours de validité

Accessibilité :

- ◆ Tout SST
- ◆ Groupe de 4 à 10 personnes
- ◆ Inscription auprès de notre centre de formation
- ◆ Inscription auprès du siège des PEP19 (plan de formation PEP)

Contenu et déroulé pédagogique

- ◆ Accueil et présentations
- ◆ Présentation de l'organisation et de la formation
- ◆ Retours d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- ◆ Actualisation des compétences (Prévention et Secours)
- ◆ Evaluation certificative de fin de formation
- ◆ Bilan

Modalités pédagogiques :

La formation s'appuie sur les connaissances des participants et met l'accent sur l'interactivité. Tout au long de la formation, les méthodes pédagogiques utilisées seront variées et adaptées :

- ◆ Analyses de situations pratiques et retours sur expériences
- ◆ Photos/vidéos
- ◆ Echanges
- ◆ Démonstrations
- ◆ Ateliers de mise à jour des gestes

Modalités d'évaluation et de suivi :

- ◆ Les critères d'évaluation sont définis par l'INRS (Document de référence INRS). L'évaluation est effectuée à partir de la « Grille de certification des compétences du SST », document national.
- ◆ Evaluation de la satisfaction en fin de formation
- ◆ **Délivrance du « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail »**
validité 24 mois
- ◆ Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation, dans le cas où l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST n'ont pu être mises en œuvre (aptitudes physiques)
- ◆ Référentiel version 8 du 01/2021 document de référence INRS

Conditions tarifaires :

800 € la journée de formation pour 1 groupe de 4 à 10 personnes

100 €/ personne en inscription individuelle